



Encadrement de la pêche de loisir du thon rouge

Sans vouloir bien évidemment interdire la pêche de loisir du thon rouge, **BLOOM est défavorable à l'octroi supplémentaire de quotas de thon rouge** pour la pêche de loisir, tant que cela n'implique pas de **changement radical de la clé de répartition du quota** au sein de la pêche professionnelle.

En effet, selon les chiffres officiels, **les armateurs de 20 navires de grande taille se sont accaparés 89% du quota de thon rouge en Méditerranée**, alors qu'une centaine de navires de petites tailles se partagent les miettes et **que la vaste majorité des pêcheurs artisans n'a le droit à aucune capture.**

Dans ce contexte, nous demandons donc une distribution transparente et équitable des droits de pêche. Le thon rouge se porte dorénavant bien : **les petits pêcheurs côtiers doivent donc y avoir accès en priorité.**

Découvrez notre participation à la consultation publique concernant un projet d'arrêté visant à déterminer les conditions d'exercice de la pêche de loisir au thon rouge pour l'année 2020.

POURQUOI IL FAUT RÉGLEMENTER CETTE PÊCHE